

Les propriétaires, acteurs du développement durable

Les propriétaires sont des acteurs majeurs du développement durable. Les pouvoirs publics ont reconnu le rôle éminent joué par l'UNPI et ses membres dans ce domaine. C'est une raison de plus pour que les élus de vos chambres syndicales soient membres des CESER et vous y représentent.

Le rôle éminent de l'UNPI pour le développement durable

Les propriétaires ont un rôle crucial à jouer en matière d'économie d'énergie et de lutte contre les effets du réchauffement climatique. En effet, le bâtiment représente 43 % de la consommation d'énergie et 22 % des émissions de gaz à effet de serre. Conscient de l'importance de cet enjeu, l'UNPI s'est fortement mobilisée dans les actions du Grenelle de l'environnement dont je rappelle qu'il vise à réduire de 40 % à l'horizon 2020 la consommation moyenne du parc et de 50 % les émissions de gaz à effet de serre. J'ai aussi proposé, par un rapport remis à Christine Boutin, alors ministre du Logement, un dispositif de partage des économies de charges résultant des travaux d'économie d'énergie, qui a été légalisé depuis.

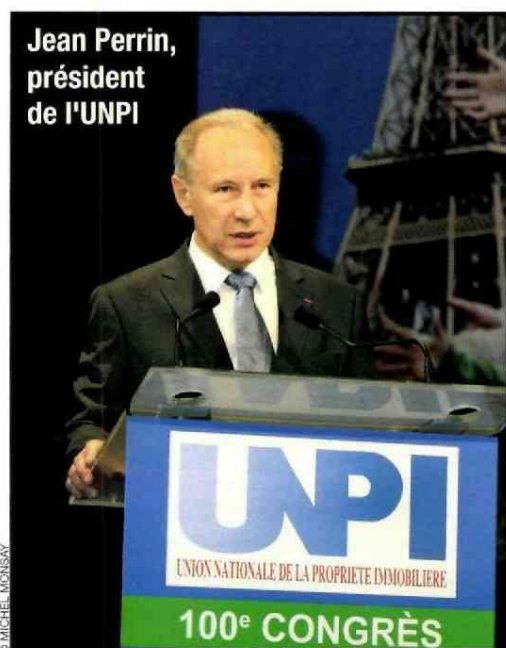
À la suite de notre demande, la ministre de l'Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a bien voulu par courrier du 18 mars 2011 nous remercier de l'action que nous menons dans ce domaine et de la participation active de l'UNPI à la conception et la mise en œuvre des dispositions du Grenelle dans le domaine du lo-

gement. La ministre a aussi évoqué le rôle de relais d'information joué par les chambres syndicales. Le président du Comité stratégique du Plan bâtiment Grenelle, Philippe Pelletier, a dans un courrier du 10 février confirmé le rôle éminent de l'UNPI en matière d'environnement et de développement durable, ainsi que l'implication des chambres adhérentes.

Je souligne également que si les lois Grenelle ont réduit fortement la consommation maximale des bâtiments neufs en renforçant les exigences d'efficacité énergétique, les objectifs de réduction globale de la consommation des bâtiments ne pourront être atteints qu'en mettant en chantier la rénovation des bâtiments anciens. Le rôle de l'UNPI est donc ici particulièrement important.

Une nécessaire représentation au sein des CESER

Le rôle que nous jouons en matière d'environnement et la reconnaissance de ce rôle par les pouvoirs publics nous placent tout naturellement en position pour être représentés au sein des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux. Ces CESER, dont l'élargissement est en cours, à la suite de la modification de leur composition pour en conforter la dimension environnementale, intègrent des personnalités qualifiées. Les représentants des propriétaires doivent y avoir toute leur place et j'invite les présidents des Unions régionales (URPI) à renouveler leurs démarches à ce titre, pour que les propriétaires soient dûment représentés dans ces instances.



L'UNPI reste vigilante sur la réforme de la fiscalité du patrimoine

Les premières orientations de la réforme de la fiscalité du patrimoine, annoncée pour ce printemps, ont été esquissées lors d'un colloque où j'étais présent, début mars à Bercy. Si je me réjouis que l'idée d'une taxation de la plus-value lors de la vente de la résidence principale ait été abandonnée, je suis plus réservé sur les incidences pour les propriétaires qui pourraient résulter d'une suppression du bouclier fiscal et d'une réforme de l'ISF. À mon sens, il faut que l'idée de taxer les plus-values latentes soit écartée pour éviter de fiscaliser des biens sans lien avec ce qu'ils rapportent, mais je reste, avec les équipes de l'UNPI, très vigilant pour que cette réforme soit effectuée sans aggravation de la fiscalité qui pèse déjà trop lourdement sur le patrimoine immobilier.